

Sujet : DCRTP et FNGIR 2015

De : "De Fallois" <jjp.defallois@wanadoo.fr>

Date : 02/02/2016 15:34

Pour : <gliot@sditec.fr>

Copie à : "Jean-Louis STASIAK" <sarl.stasiak@orange.fr>, "Mairie de Vervant" <mairie-vervant@wanadoo.fr>

Gérard,

Comme convenu ce matin, je te communique la confirmation écrite de la réponse téléphonique qui m'avait été faite il y a quelques mois au sujet du maintien de la DCRTP et du FNGIR au profit des communes même en cas de fusion de C.D.C .

Restant à ta disposition

Bien cordialement

JP de Fallois

De : HENDRYCKS Christine (16) [mailto:christine.hendrycks@dgfip.finances.gouv.fr]

Envoyé : lundi 1 février 2016 09:02

À : De Fallois

Cc : cdcpaysmanslois

Objet : Re: DCRTP et FNGIR 2015

Bonjour Jean-Pierre,

Après un entretien avec Sagrario, je te confirme que :

- Les montants de DCRTP et de GIR ont été figés, les communes conservent leur DCRTP/ GIR même en cas de regroupement d'EPCI.

Elles perdent ces produits si elles le décident par voie de délibération concordante (commune et EPCI).

Bien cordialement



Christine HENDRYCKS
Inspecteur divisionnaire des Finances
publiques
Trésorerie de MANSLE
tél: 05 45 20 01 21
Fax: 05.45.22.71.88

----- Message original -----

Sujet : DCRTP et FNGIR 2015

De : De Fallois <jjp.defallois@wanadoo.fr>

Pour : HENDRYCKS Christine (16) <christine.hendrycks@dgfip.finances.gouv.fr>

Copie à : "Sophie MEVELLEC" <cdcpaysmanslois@wanadoo.fr>

Date : 29/01/2016 14:20

Christine ,

Comme suite à notre entretien téléphonique de ce matin et dans l'hypothèse où la fiscalité éolienne relèverait de la compétence du nouvel EPCI (comme c'est le cas actuellement pour la CDC du Pays manslois mais pas pour la Boixe et le Pays d'Aigre) les communes d'Aussac-Vadalle, de Vervant et de Xambes conserveront -elles la DCRTP et le FNGIR sur les bases

actuelles ? En d'autres termes, ces 3 communes s'inquiètent d'une baisse éventuelle de leurs ressources liées au parc éolien en cas de transfert de la fiscalité éolienne au profit de la future grande C.D.C.

En PJ les états d'Aussac-Vadalle pour 2015

Bien cordialement

Jean Pierre de Fallois

— Pièces jointes : —

Image1.jpg

1,0 Ko